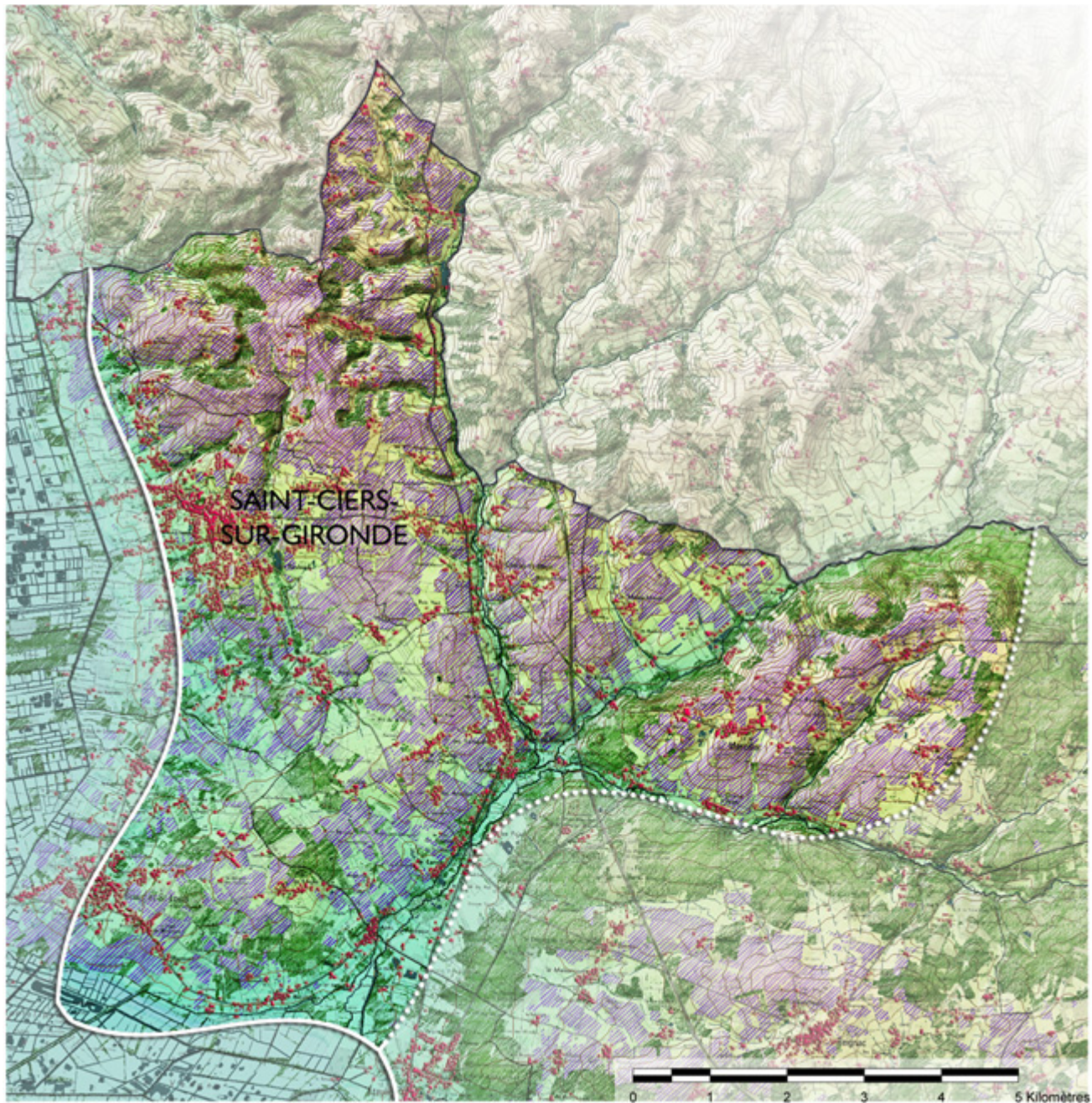


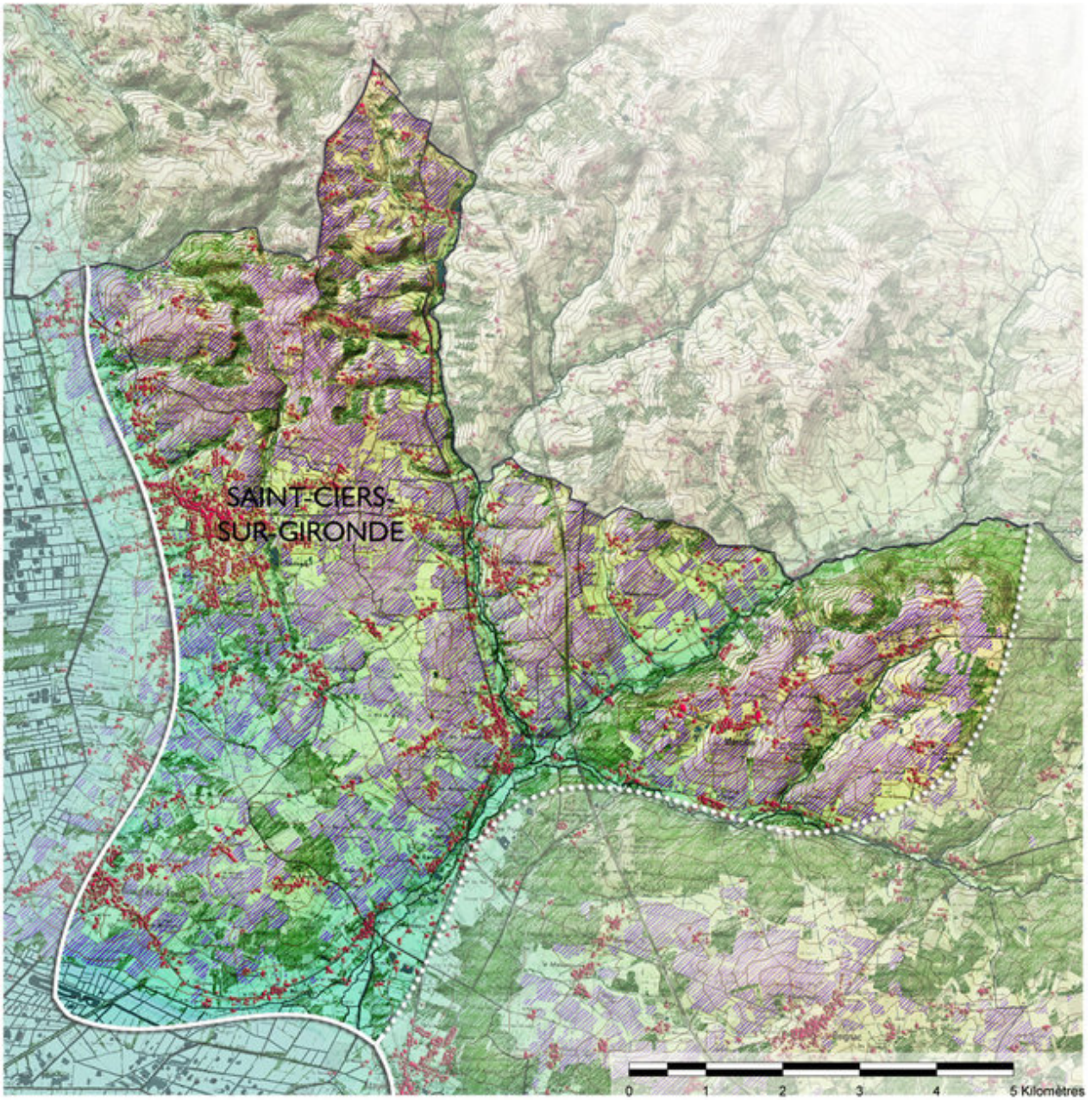
## D5. Les prémices des coteaux charentais

+ -

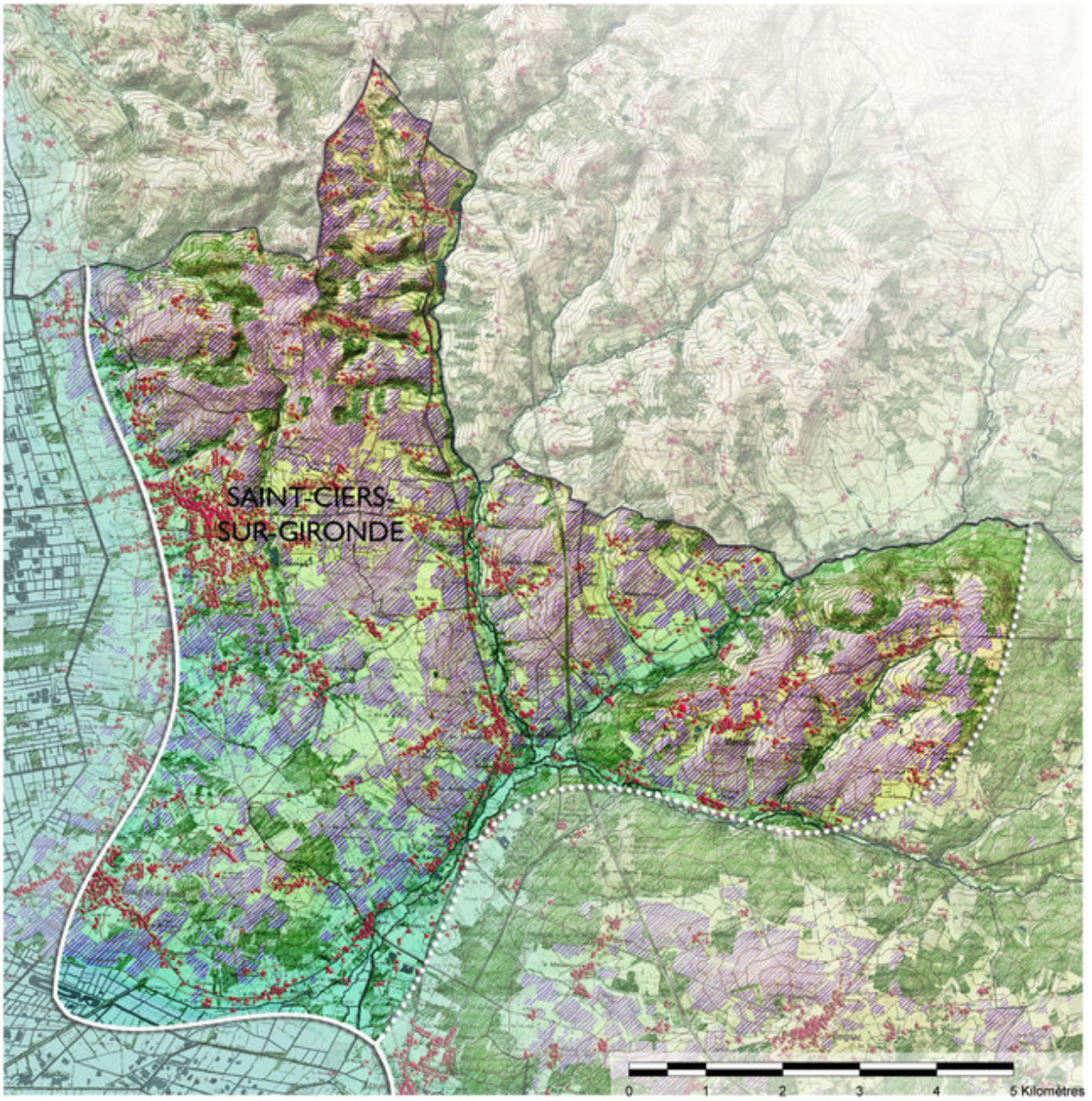
### Légende







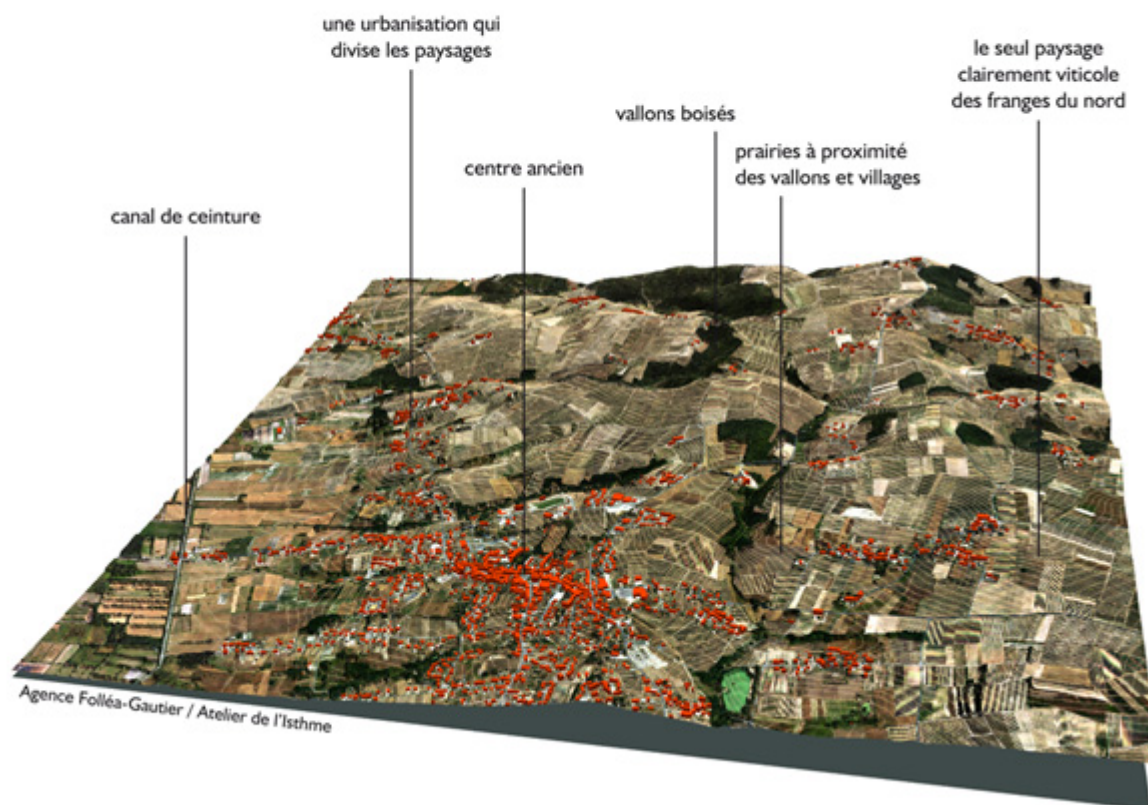




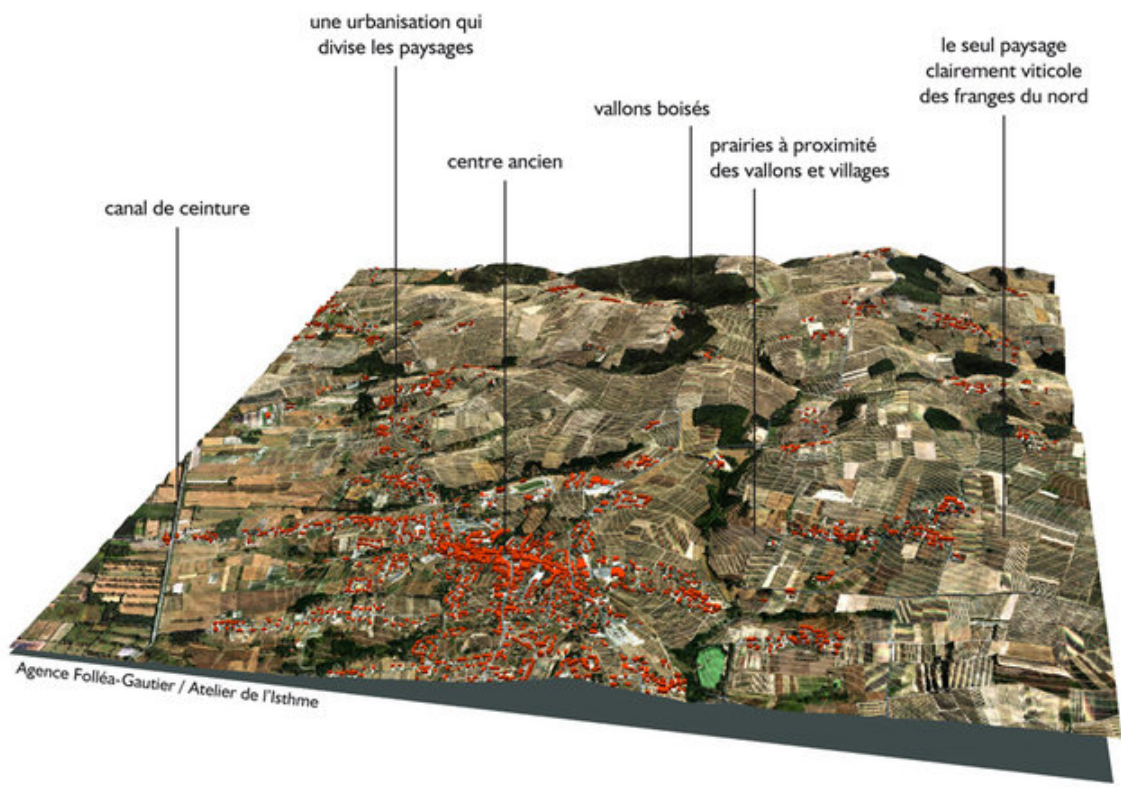
Les prémices des coteaux charentais /

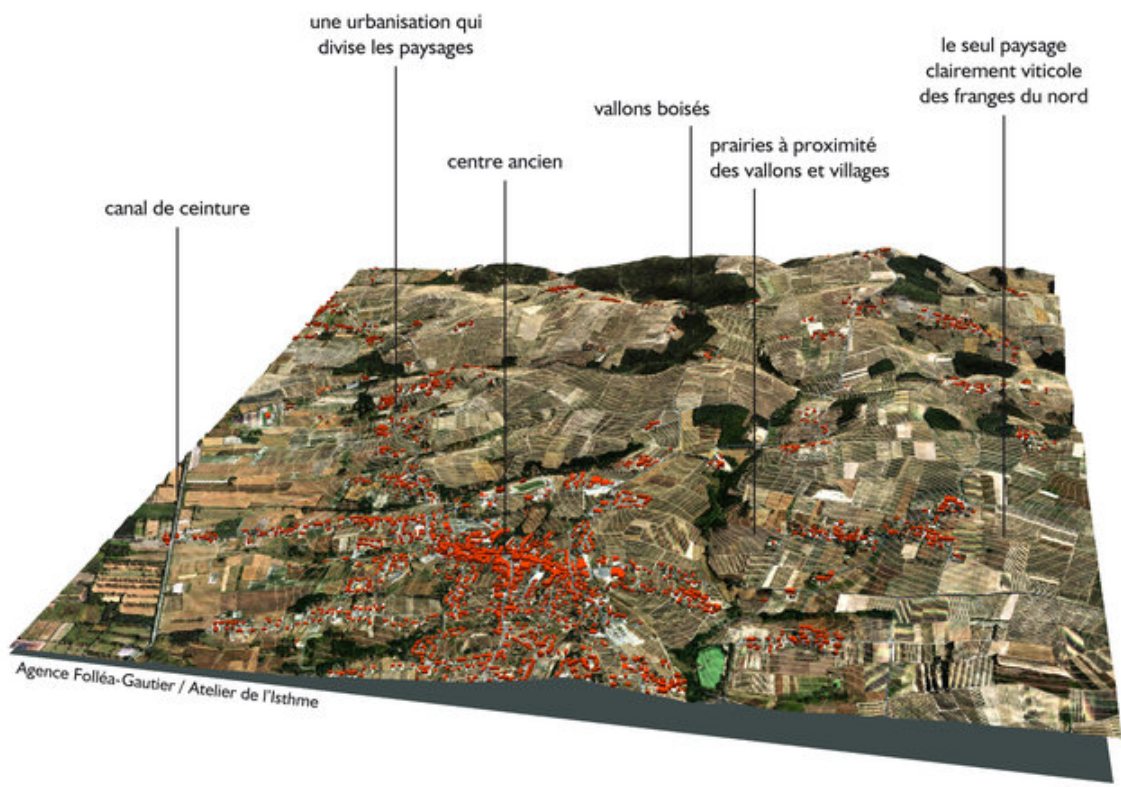
Bloc diagramme

+ -











Après la coupure des collines de Blaye par la vallée de la Nivelle, des reliefs commencent à réapparaître au nord, délimitant les marais de Braud-et-Saint-Louis et annonçant les coteaux viticoles plus marqués de la partie charentaise de l'estuaire. Sur ces hauteurs naissantes, la vigne est largement dominante, couvrant une grande majorité de cette unité ; mais boisements et cultures restent des composantes de ces paysages, bien que souvent confinés dans quelques vallons ou encadrés par le vignoble. Entre forêts et marais, ces collines composent de doux vallonnements et s'étirent sur un triangle d'une douzaine de kilomètres de côté, jusqu'aux limites nord du département. Les bourgs principaux se trouvent sur les limites entre collines et marais (Saint-Ciers-sur-Gironde, Braud-et-Saint-Louis, Saint-Aubin-de-Blaye) desservis par les RD 137, 18 et 255 ; l'autoroute A10 traverse également ces paysages à son entrée dans le département.

### **Le seul paysage clairement viticole des franges du nord**



La vigne occupe ici le premier plan des paysages, accompagnée de quelques boisements à l'horizon - Saint-Aubin-de-Blaye  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Sur ces terroirs de qualité, qui tirent profit de leur situation sur les coteaux estuariens, la vigne occupe le premier rang des paysages : les terres de l'AOC Premières Côtes de Blaye s'étendent en effet jusqu'ici, et cette qualité, synonyme de valeur économique, se traduit par une domination très nette de la viticulture sur les autres modes d'occupation du sol. Les règles s'alignent à perte de vue, sur les reliefs très adoucis de ces collines qui se fondent graduellement vers les marais.





Des pieds de vignes hauts sur une terre à nu- Braud-et-Saint-Louis  
crédits : Agence Folléa-Gautier



Des pieds de vigne bas avec alternance de bandes enherbées - Saint-Caprais-de-Blaye  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Mais aucune monotonie ne se dégage de ces paysages grâce à la présence de vallons boisés et d'autres cultures. Plus subtilement, le traitement des vignes elles-mêmes participe aux variations paysagères : ici, la taille et le mode d'exploitation peuvent varier du tout au tout entre deux parcelles - vignes hautes ou basses, enherbées ou non, écart entre les règes... - apportant une richesse supplémentaire à ces paysages.



L'autoroute passe au cœur des vignes, mais les talus en gênent la perception - Marçillac  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Traversée du nord au sud par l'autoroute A10, cette unité forme une des portes d'entrée dans le département, et son caractère viticole évident s'inscrit tout à fait dans ce rôle, soulignant immédiatement une des composantes majeures des paysages départementaux. La qualité de la 'vitrine' ainsi offerte est un enjeu. Cette dominante viticole évolue en remontant plus au nord : tandis que ici la viticulture apparaît dès la limite du marais pour s'étendre jusqu'à une douzaine de kilomètres vers l'est, les terres charentaises, au-delà du territoire girondin, voient les vignes se concentrer principalement sur les coteaux.

**D'autres composantes plus discrètes, qui enrichissent la composition d'ensemble**





Horticulture au milieu des vignes - Marcillac  
crédits : Agence Folléa-Gautier



En plein champ ou sous tunnels, le maraîchage s'inscrit dans le paysage viticole - Braud-et-Saint-Louis  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Contrairement à la situation de certains terroirs, la vigne n'est pas ici le seul élément de composition des paysages : d'autres cultures, ainsi que quelques boisements, participent d'un ensemble plus complexe. En effet, si les terres labourées restent minoritaires, elles apportent une variété qui, associée aux vastes vignes, fait la particularité de cette unité. En plus des habituelles parcelles de céréaliculture, on trouve ici du maraîchage, voire de l'horticulture, en plein champ ou sous serre.





Au fond du vallon, prairie pâturée et prairie fauchée sont encadrées par les vignes - Marcillac  
crédits : Agence Folléa-Gautier

En revanche, les prairies sont quasiment absentes, et l'on n'en trouve quelques unes uniquement dans certains vallons, pâturées ou fauchées.



Le vallon du ruisseau des Hauts Ponts présente un couvert boisé continu - Marcillac  
crédits : Agence Folléa-Gautier





Le hameau du Champ des Cailles est inscrit dans un bosquet - Saint-Aubin-de-Blaye  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Les boisements quant à eux, s'ils ne sont en général pas assez présents pour former de vrais effets de clairières comme dans les marges de la Double Saintongeaise (D4), constituent des bosquets et lisières qui accompagnent les collines viticoles. Il peut alors s'agir d'horizons continus - formés par les forêts plus denses de la Saintonge au nord ou par les boisements accompagnant les vallons (ruisseau de Bondou, Liveinne) - ou bien de suites d'îlots boisés, ponctuant les cultures et encadrant les hameaux.

### **Une urbanisation qui divise les paysages**

L'urbanisation reste peu importante sur ce territoire ; limitée à l'ouest et au sud par les terres inondables des marais, elle reste relativement contenue dans les collines par les terres viticoles, dont la valeur assure encore la protection. Saint-Ciers-sur-Gironde, à la limite entre les collines saintongeaises et les marais estuariens, en est le pôle principal, autour duquel s'organisent les différents villages.



Le cœur de Saint-Ciers-sur-Gironde, relativement compact, présente des façades alignées sur rue - Saint-Ciers-sur-Gironde  
crédits : Agence Folléa-Gautier



La voirie consomme la majeure partie de l'espace - Saint-Ciers-sur-Gironde  
crédits : Agence Folléa-Gautier

A partir d'un centre ancien compact, formé de façades alignées sur rue aux abords d'un carrefour, le bourg de Saint-Ciers-sur-Gironde s'est aujourd'hui développé en cumulant lotissements en cul-de-sac et urbanisation au fil des voies, sans que l'espace public ne permette de relier ces quartiers : le caractère routier des aménagements n'offre pas d'espace pour la vie sociale (devant le parvis de l'église, la place centrale se résume à un large rond-point flanqué de parkings).



La pression de l'urbanisation se fait aussi particulièrement sentir au fil de la D255 et de la D136. Si l'accumulation de pavillons individuels juxtaposés les uns à la suite des autres au bord de ces routes ne forme pas encore de véritable continuum bâti, elle ne laisse néanmoins subsister que très peu de réelles coupures d'urbanisation. Ces voies parcourant la limite entre marais et collines viticoles forment pourtant des itinéraires majeurs de découverte et de compréhension de ces paysages, et devraient rester ouvertes vers ces deux univers.





+ -

## CARTE DES ENJEUX A L'ECHELLE DE L'UNITE DE PAYSAGE




### ENJEUX DE PROTECTION / PRESERVATION







-  Marais, bocages, prairies et autres paysages agricoles de qualité
-  Paysages d'exception à caractère naturel
-  Reliefs marquants
-  Routes-paysages
-  Coupures d'urbanisation
-  Sites bâtis remarquables
-  Patrimoine architectural et urbain

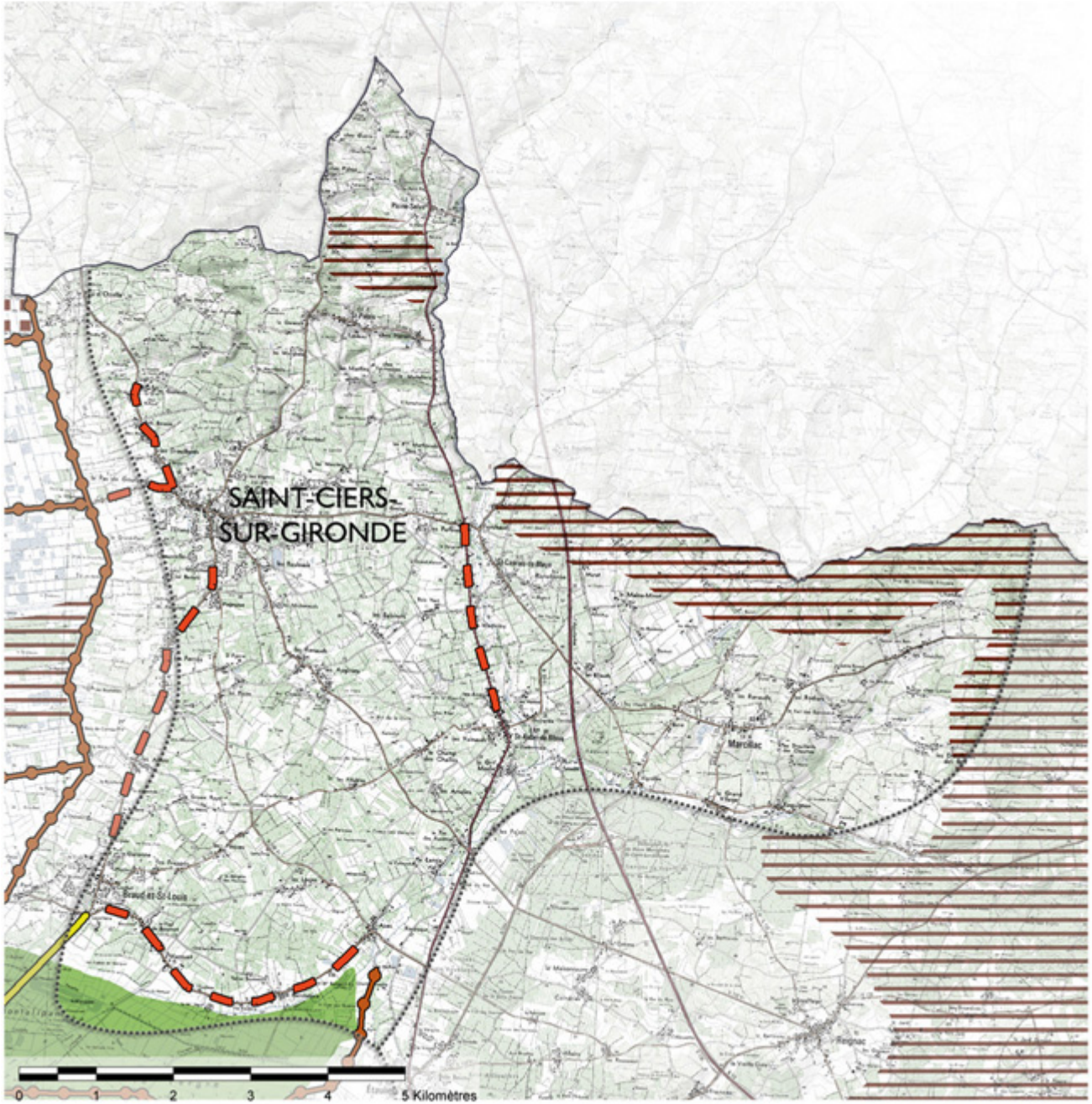
### ENJEUX DE VALORISATION / CREATION

-  Paysages à dominante viticole
-  Inscription des activités industrielles dans le paysage
-  Patrimoine hydraulique (digues, canaux...)
-  Ports et berges

### ENJEUX DE REHABILITATION / REQUALIFICATION

-  Zones commerciales et d'activités
-  Extensions urbaines
-  Entrées et traversées de villes et villages

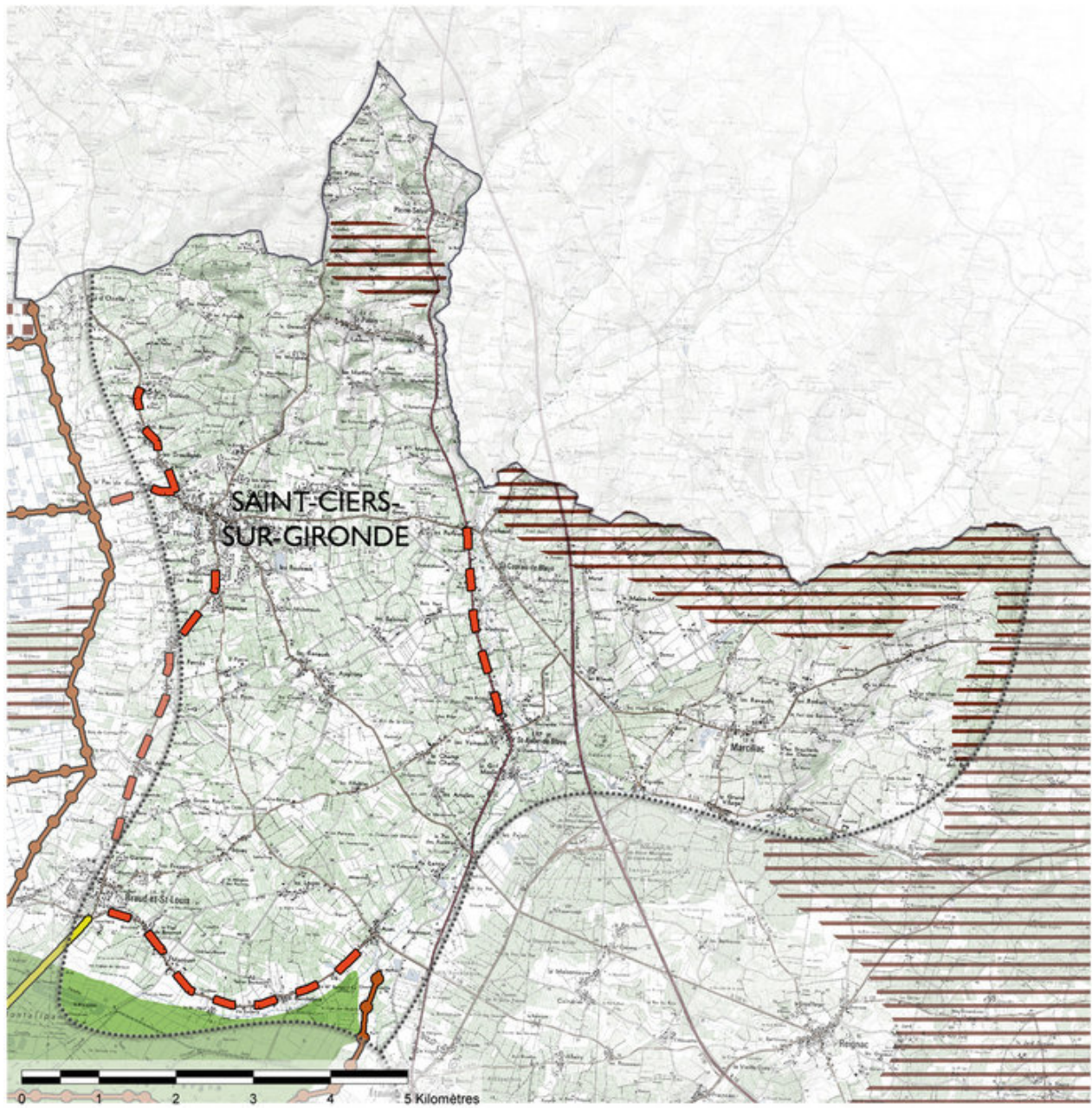
-  Urbanisation linéaire
  -  Carrières et gravières
  -  Paysages de monocultures
  -  Enfrichement (coteaux, prairies, marais...)
  -  Peupleraies
- 
-  Limite du département
  -  Limite d'unité de paysage













## Enjeux de protection / préservation



La proximité de la vigne et du maraîchage enrichit les paysages - Braud-et-Saint-Louis  
crédits : Agence Folléa-Gautier

L'agriculture, hors viticulture : maintien de la variété des cultures.



Les bandes enherbées apportent de la diversité dans le paysage viticole - Braud-et-Saint-Louis  
crédits : Agence Folléa-Gautier

L'hétérogénéité des modes de culture de la vigne : classification des différentes formes viticoles, mise en place de 'routes des vignes' amenant à découvrir cette diversité.

### **Enjeux de valorisation / création**



Talus et végétation maintiennent les automobilistes dans un tunnel - Marcillac  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Le statut de 'porte d'entrée' dans le département : traitement des abords de l'autoroute, valorisation du caractère viticole des collines.



Ouverture vers les marais au long de la RD255, au nord de Braud-et-Saint-Louis  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Les routes D255 et D136 : création d'ouvertures paysagères vers les marais comme vers les collines, aménagement d'espaces et d'itinéraires de découverte de ces paysages.



## Enjeux de réhabilitation / requalification



Le bâti isolé au bord des routes impacte très négativement le paysage - Saint-Caprais-de-Blaye  
crédits : Agence Folléa-Gautier



Les clôtures referment l'espace de la route et opacifient les vues - Saint-Aubin-de-Blaye  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Les paysages non urbanisés autour des villages : contrôle du mitage par les constructions isolées, mise en place de documents d'urbanisme restrictifs.



La largeur de la voirie laisse trop peu de place aux piétons - Saint-Ciers-sur-Gironde  
crédits : Agence Folléa-Gautier

Les espaces publics des villages : réaménagement de lieux de vie sociale dans les centres anciens, créations de liaisons douces entre le bourg et les quartiers alentour, valorisation du patrimoine bâti, réduction de la place de la voiture au bénéfice des modes doux, confortement des tissus bâtis des centres bourgs.